

## Métayage et grande propriété foncière dans le département de la Haute-Vienne : entre utopie sociale et innovation agricole (fin 19<sup>e</sup>-début 20<sup>e</sup> siècle)

Dominique Danthieux

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/ruralia/965>

ISSN : 1777-5434

### Éditeur

Association des ruralistes français

### Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 2004

ISSN : 1280-374X

### Référence électronique

Dominique Danthieux, « Métayage et grande propriété foncière dans le département de la Haute-Vienne : entre utopie sociale et innovation agricole (fin 19<sup>e</sup>-début 20<sup>e</sup> siècle) », *Ruralia* [En ligne], 14 | 2004, mis en ligne le 01 janvier 2008, consulté le 30 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/ruralia/965>

---

Ce document a été généré automatiquement le 30 avril 2019.

Tous droits réservés

---

# *Métayage et grande propriété foncière dans le département de la Haute- Vienne : entre utopie sociale et innovation agricole (fin 19<sup>e</sup>-début 20<sup>e</sup> siècle)*

Dominique Danthieux

---

- 1 Le métayage fut, dans ce Limousin souvent présenté comme une république en réduction de petits et moyens propriétaires, un mode d'exploitation fort répandu. Tirant ses origines du Moyen Âge, le métayage s'est maintenu jusqu'à l'orée des années 1960 avant de disparaître massivement. Des trois départements limousins, c'est dans celui de la Haute-Vienne qu'il perdura le plus longtemps, laissant ainsi à l'historien du monde rural la possibilité d'en observer les évolutions. Les chiffres confirment en effet cette remarquable longévité, en dépit d'un horizon obscurci après la Grande Guerre. À titre de comparaison, l'évolution est inverse dans la Corrèze voisine où le métayage aurait été « liquidé » dans les dernières décennies du 19<sup>e</sup> siècle jusqu'à ne plus représenter que 7 % des exploitations en 1929.
- 2 Le crépuscule du siècle ne signifie donc point, en Haute-Vienne, l'extinction du colonat partiaire, au contraire. Donné pour moribond dans la décennie 1870 et voué à l'extinction en raison de son archaïsme, il fait l'objet à compter des années 1880 d'un étonnant regain d'intérêt parmi les grands propriétaires fonciers qui s'en font les promoteurs. Cette promotion s'appuie tout d'abord sur leurs propres expériences agraires conduites dans des domaines récemment acquis et/ou rénovés. Elle vise ensuite à la construction d'une société rurale idéale fondée sur l'association, et, par là même, la réconciliation, du capital et du travail. De cette conception devait naître le pendant vertueux des villes qui à la Belle Époque tendent à devenir le théâtre de luttes sociales de plus en plus dures et nombreuses.

- 3 Ces théories trouvent un relais commode auprès de la Société d'agriculture de la Haute-Vienne, peuplée de ces châtelains agronomes. Il convient néanmoins d'introduire quelque distance avec le discours qu'ils s'évertuent à répandre. Le patronage « éclairé » des grands propriétaires ne concerne en réalité qu'une frange active mais restreinte et l'on doit garder présente à l'esprit la pluralité des formes de métayage pratiquées. On peut grossièrement estimer que cohabitent deux types : l'un tourné vers des pratiques nouvelles suscitées par les maîtres des domaines et l'autre, plus traditionnel, perpétuant des pratiques culturelles conformes à l'usage. Le premier type se rencontre surtout dans les communes de la périphérie sud de Limoges. Sur ces terres orientées vers la modernité, les propriétaires inventeurs de la race bovine limousine incitent leurs métayers à pratiquer un élevage qui ne serait plus simplement le sous-produit de l'agriculture. En Basse-Marche, soit dans l'arrondissement de Bellac, le métayage est anciennement enraciné et son existence dépend de la grande propriété aristocratique ou de celle de la bourgeoisie poitevine. Là, eu égard à la qualité des sols, on s'adonne à la culture céréalière et l'élevage bovin occupe une situation secondaire. Ailleurs, le métayage est sans doute resté proche de la médiocrité. Cette pluralité nous est de toute façon difficile à restituer car les sources consultées, notamment les archives de la famille Le Play conservées au château familial de Ligoure, nous renvoient l'image d'un « domaine modèle » par son caractère novateur et sa gestion pointilleuse. Mais après tout, les réserves des domaines ne furent-elles pas des ferments de progrès que la paysannerie, innovant « par-dessus la haie », reprit à son compte ?

## Le métayage en Haute-Vienne à la fin du 19<sup>e</sup> siècle : une présence forte

- 4 L'importance du métayage dans le département de la Haute-Vienne est déjà bien établie au milieu du 19<sup>e</sup> siècle. En 1851, il concerne 46,61 % de la population active agricole de la Haute-Vienne, qui, des trois départements limousins, comprend la plus forte proportion de métayers<sup>1</sup>. Son aire géographique s'étend à toute la façade ouest du département mais il apparaît en situation dominante dans la Basse-Marche occidentale et dans les cantons qui ont une ville — petite ou grande — pour chef-lieu (Bellac, Le Dorat, Saint-Junien et Limoges)<sup>2</sup>. On peut ainsi considérer la Haute-Vienne comme la limite septentrionale d'un vaste ensemble qui regroupe environ une dizaine de départements du sud-ouest compris entre la façade atlantique et les franges du Massif central, sans oublier le val de Garonne qui le prolonge à l'est. En 1872, l'enquête agricole donne toujours le métayage, comme « le mode général d'exploitation », sans plus de précisions<sup>3</sup>. Vingt ans plus tard, il conserve un rôle essentiel dans l'agriculture limousine. Bien sûr, les chiffres fournis par l'enquête de 1892 rendent compte de la place prépondérante du faire-valoir direct, mais ils dévoilent dans le même temps que presque le tiers des exploitations ont le métayage pour mode principal de faire-valoir<sup>4</sup>, soit une proportion cinq fois plus grande que la proportion nationale.

Tableau 1 : Les modes d'exploitation en France et en Haute-Vienne en 1892

Modes d'exploitation						
	% des exploitations		% de la superficie		Taille moyenne	
	Haute-Vienne	France	Haute-Vienne	France	Haute-Vienne	France
Faire-valoir direct	60 %	75 %	46 %	53 %	6,2 ha	4,4 ha
Fermage	10 %	19 %	12 %	36 %	9,9 ha	11,8 ha
Métayage	30 %	6 %	42 %	11 %	13,9 ha	10,8 ha

- 5 La répartition spatiale des agriculteurs partiaires établie, faute de sources antérieures, à partir du matériau statistique fourni par l'enquête agricole de 1941<sup>5</sup>, démontre une géographie relativement stable par rapport à celle que livrent les cartes dressées par Alain Corbin dans sa thèse<sup>6</sup>. Le métayage prédomine toujours dans l'arrondissement de Bellac, sur les plateaux qui enserrant la vallée de la Vienne et au sud de Limoges, fiefs historiques de la grande propriété foncière. Tout au plus, l'on notera une extension vers l'amont de la Vienne dans le canton de Saint-Léonard, qui n'avait pu, faute de données, être démontrée par l'enquête de 1862. La cohérence de la présence du fermage n'est pas moins remarquable : celui-ci s'impose dans la Châtaigneraie (le sud de l'arrondissement de Rochechouart et la totalité de l'arrondissement de Saint-Yrieix), la Montagne (canton d'Eymoutiers, sud-est du canton de Châteauneuf) et les Monts de la Marche (canton d'Ambazac). Dans ces deux dernières zones, il convient de noter la rareté du métayage, voire son absence dans quatre communes. Le fermage est plus répandu dans des régions à l'agriculture souvent donnée pour archaïque en raison de conditions naturelles très défavorables et de l'isolement du milieu local, peu ouvert à la nouveauté<sup>7</sup>. Ni la fréquence de la grande propriété, ni même la résidence ou l'absence des propriétaires ne suffisent à expliquer cette répartition pourtant très homogène.
- 6 On peut, en revanche, établir le lien entre grande propriété et métayage par l'étude de la superficie moyenne des exploitations dans les quatre arrondissements du département, en postulant que la grande propriété implique la plupart du temps la grande exploitation<sup>8</sup>. De plus, les superficies moyennes calculées pour les divers types d'exploitation étayaient cette hypothèse en mettant en relief les tailles moyennes importantes des exploitations en métayage, phénomène plus apparent encore à l'aube des années 1930 qu'à la fin du 19<sup>e</sup> siècle. Il en ressort une nette corrélation entre grande exploitation et forte proportion de métayers dans les arrondissements de Limoges et de Bellac.

Tableau 2 : Grande exploitation et métayage

Arrondissements	Limoges	Bellac	Rochechouart	Saint-Yrieix

Exploitations de plus de 50 ha (1929)	2 %	5 %	2,5 %	1,5 %
Superficie moyenne des grandes exploitations (1929)	69,6 ha	82,4 ha	53,1 ha	59,4 ha
Superficie moyenne des exploitations (1929)	11,9 ha	12,3 ha	10,7 ha	12 ha
Métayers par rapport au nombre d'exploitants (1941)	19,1 %	22,1 %	15,4 %	14,6 %

## Le métayage au temps de l'utopie châtelaine

- 7 Les élites limousines se rendent propriétaires entre 1860 et 1900 de vastes domaines fonciers où peut s'épanouir leur intérêt récent pour les agréments de la vie châtelaine. Le décollage industriel régional – ou national pour les plus audacieux – et l'essor commercial qui en découle ont aiguisé l'appétit de terres de la bourgeoisie. Dès 1836, 42 % des châtelains hauts-viennois tirent leur revenu du négoce ou de l'industrie, pour 24 % seulement de propriétaires et d'inactifs. Du château dépendent généralement de vastes domaines et, en 1914, 55 % des châtelains possèdent des domaines d'une superficie supérieure à 100 hectares<sup>9</sup>.
- 8 Acquérir un domaine et s'y faire bâtir une belle demeure participe en effet de « la construction de l'image du notable »<sup>10</sup>. Selon un antique système de valeurs et de représentations, la terre constitue un investissement « noble » qui confère respect et prestige à qui la possède. Puis, la conversion en arpents d'un argent « immoralement » acquis par la spéculation et l'exploitation dissimule l'origine des nouvelles fortunes car « la terre est encore la meilleure moralisatrice, la source de toutes les bonnes énergies [...] »<sup>11</sup>. Enfin, la bourgeoisie se retire à la campagne après l'ample mouvement de peur sociale suscité, entre autres, par la Commune parisienne de 1871. Depuis le milieu du 19<sup>e</sup> siècle, d'aucuns déplorent l'industrialisation qui jette sur le pavé des villes une population instable, privée de ses repères et de ses cadres traditionnels. Au nombre de ceux-ci, Frédéric Le Play s'installe en Haute-Vienne car il subodore dans la société rurale limousine un havre préservé de la modernité. La fréquence de la famille communautaire, au sein de laquelle plusieurs générations cohabitent sous le même toit sous l'autorité du *Pater familias*, lui paraît de nature à valider ses théories sur la stabilité des systèmes sociaux régis selon le principe de la « famille souche ».
- 9 Tout un courant conservateur, mû par le paternalisme et les valeurs du catholicisme social, célèbre alors les charmes de la vie agreste de loin préférable à celle de la ville gangrenée par « le paupérisme industriel, cette plaie moderne », et où fleurissent les haines « dans un milieu préparé à toutes les aventures [et où] la paix publique est constamment menacée »<sup>12</sup>. Le « maître », terme dont on retrouve encore trace aux alentours des années 1920<sup>13</sup>, n'entend pas uniquement se contenter d'instruire ses colons en matière d'agronomie mais vise également à fortifier leur état moral et physique. Sur la terre de Combas, M. de Neuville instaure ainsi une consultation médicale hebdomadaire à l'usage de son personnel, colons inclus. Le médecin se déplace donc depuis le bourg de Saint-Germain-les-Belles, distant de dix kilomètres environ, tous les vendredis, aux fins

d'exercer son art au château. L'amélioration de la qualité du logement rural est le corollaire de la promotion de la santé et de l'hygiène chez les métayers. En général, les fermes se trouvent dans un état déplorable dû pour une part au manque de soin de leurs occupants et, pour l'autre, à l'absence d'investissements des « maîtres » qui se sont désintéressés d'un bâti trop onéreux à entretenir<sup>14</sup>. Par l'attachement à l'exploitation que procure une maison saine et confortable, les propriétaires pensent « conserver à la terre [les] vigoureux cultivateurs » que réclament leurs domaines : aussi entreprennent-ils « les réparations les plus urgentes », voire usent « de leur autorité pour obliger la métayère à mieux tenir son habitation »<sup>15</sup>. Et l'auteur de ces lignes de conclure : « les propriétaires de notre pays de métayage ont une belle mission sociale à remplir » !

## Un système délibérément choisi et perpétué par les grands propriétaires fonciers

- 10 Le moment est alors venu pour que s'opère un renversement favorable au métayage. Jusque là le colonat partiaire a été l'objet de nombreuses critiques. Les économistes des Lumières avaient déjà dénoncé ce mode d'exploitation coupable d'entretenir la routine et la misère parmi les paysans. Turgot, intendant du Limousin, voyait là un des blocages aux transformations nécessaires de l'agriculture régionale : « le métayer, écrivait-il, accoutumé à la vie la plus misérable et qui n'a ni l'espérance ni même le désir de se procurer un état meilleur, cultive mal, néglige d'employer ses terres à des productions commerciables d'une grande valeur [...] »<sup>16</sup>. L'enquête agricole de 1872 abonde dans le même sens et dénonce l'absence de capitaux qui contraint à la perpétuation du système : « ils paraissent rigoureusement suffire au métayage tel qu'il se pratique, c'est-à-dire une culture encore primitive, qui a pour but et se donne pour mérite d'employer le moins [de moyens] possibles »<sup>17</sup>. Or le transfert de capitaux vers la terre enregistré à la fin du 19<sup>e</sup> siècle ne modifie en rien, comme en attestent les chiffres, la place du métayage.
- 11 Il est évident que les grands propriétaires ont choisi de favoriser le colonat partiaire. Les 98 monographies de grands domaines réalisées par Jean-Augustin Barral au début des années 1880 le soulignent avec force : 74 domaines sont cultivés avec le concours de métayers et dans 61 les propriétaires conservent une réserve<sup>18</sup>. Ainsi à Ligoure<sup>19</sup>, Albert Le Play, après avoir procédé à un remodelage de sa réserve, concède 76,6 % du domaine à sept exploitations en métayage. Chacune dispose d'une superficie comprise entre 26 hectares pour la plus petite et 46,8 hectares pour la plus vaste.

Tableau 3 : Superficies de la réserve et des métairies du Domaine de Ligoure (1908)<sup>20</sup>

	Réserve	Bas-Ligoure	Bois-Chevillat	Les Palennes	Pazat	Lacaux	Le Gabi	Las Seillas
Superficie	73,7 ha	40 ha	46,8 ha	37,1 ha	29,7 ha	28,8 ha	26,5 ha	32,7 ha

- 12 Les données révèlent toutefois des nuances entre les diverses parties du département : la part élevée des réserves dans les arrondissements de Limoges et Bellac témoigne sans doute d'un plus grand intérêt des propriétaires pour les questions agraires ; leur taille importante dans l'arrondissement de Limoges est vraisemblablement due au

développement de l'élevage bovin dans lequel se sont lancés nombre de grands propriétaires soucieux de restaurer la race bovine limousine <sup>21</sup>, tâche qui nécessite de vastes espaces mis à la disposition du bétail.

Tableau 4 : Le métayage d'après les données de l'enquête de Jean-Antoine Barral (1882)

Arrondissements	Limoges	Bellac	Rochechouart	Saint-Yrieix
Superficie moyenne d'une métairie (1882)	36,23 ha	54,1 ha	46,08 ha	47,6 ha
% de la superficie des domaines tenue en métayage (1882)	64,4 %	76,6 %	83,5 %	89,3 %

- 13 La conservation de terres en réserve montre une volonté de réaliser l'alliance du capital et du travail. La réserve servira en effet de terrain d'expérimentation aux innovations qui, sous l'impulsion bienveillante des propriétaires, seront ensuite transmises aux métayers du domaine. La plupart des discours prononcés par les élites agricoles à l'occasion de l'attribution des prix distribués par la Société d'agriculture de la Haute-Vienne insistent sur les avantages de relations privilégiées entretenues entre bailleurs et colons : « aujourd'hui [le métayage] donne des preuves incontestables de sa valeur, et cette valeur s'accroît d'autant plus que le propriétaire, instruit, prend une part plus active à la direction des travaux de ses colons et les élève au niveau de la science agricole ». « Il en résulte [...] une collaboration intelligente et féconde qui vaut mieux pour l'amélioration du sort des travailleurs [...] que les théories socialistes les plus ingénieuses » <sup>22</sup>. La place dévolue au métayage dans cette étroite alliance avec un capital financier, mais aussi intellectuel et technique, l'associe aux transformations de l'agriculture limousine et, ainsi que le résume Clappier, « le métayage s'est maintenu en Limousin ; il a transformé l'agriculture de presque toute cette province et personne aujourd'hui ne songe à l'abandonner pour recourir au fermage » <sup>23</sup>.

## La difficile constitution d'un groupe social

- 14 Dans la société rurale limousine, il convient d'insister sur le fait que le métayer est un personnage à part, vivant souvent isolément avec sa famille dans une maison éloignée du village <sup>24</sup>. Lié à un grand domaine, il forme avec ses collègues un groupe homogène, soudé par ses usages propres comme celui de porter en commun le corps d'un défunt lorsque survient un décès dans une des métairies <sup>25</sup>. Gravitant dans l'orbite de ses maîtres, il adopte des opinions souvent conservatrices et conserve plus de religion que les petits et moyens propriétaires, républicains convaincus et anticléricaux farouches. En résumé, pour les paysans limousins soucieux de préserver la cohésion du groupe, le métayer constitue une certaine forme d'altérité.
- 15 La formation de ce groupe très particulier apparaît donc fortement tributaire du volontarisme des maîtres. Ceux-ci ont le désir de stabiliser « leurs » paysans et valorisent l'enracinement des familles. Ainsi les Léobardy rapportent avec fierté l'historique de la famille de Pierre Royer, installé au Vignaud (commune de La Jonchère), dont l'ancêtre

entra sur le domaine à la fin du siècle précédent. Sa nombreuse descendance — il eut six enfants — fut répartie en quatre groupes de familles à la tête de différentes exploitations, « et nous avons ici un remarquable exemple de quatre domaines exploités depuis 80 ans par les membres d'une même famille, sans baux, puisque le contrat de métayage n'a qu'une année de durée »<sup>26</sup>. D'après les statistiques, peu changeraient souvent de propriétaire et l'on s'aperçoit, en parcourant l'enquête de 1936 sur le métayage, que 45 % des métayers sont installés depuis plus de dix ans sur leur exploitation tandis que 5 % n'y demeurent que un à deux ans<sup>27</sup>. La réalité de la fin du 19<sup>e</sup> siècle apparaît sans doute plus complexe et le désir des propriétaires d'enraciner leurs métayers se heurte à de nombreux obstacles. Entre 1867 et 1916, 40 métayers se succèdent sur les métairies de Ligoure, quatre seulement remplacent leur père dans la conduite de l'exploitation. En raisonnant en termes de familles, six sont restées moins de 5 ans, quinze entre 5 et 10 ans, six de 11 à 20 ans et quatre seulement plus de 20 ans. Trouver de bons métayers demeure par ailleurs un souci permanent pour le propriétaire. Dès avant la Première Guerre mondiale, la pénurie de colons est déjà perceptible : dans les communes voisines de Limoges, où s'organise un flux d'émigration permanent vers la ville, la majorité des exploitants partiariaires vient des communes environnantes. Ainsi à Couzeix et à Isle, sises aux portes de Limoges, 85,7 % et 77,7 % des métayers de la Belle Époque sont nés dans une autre commune. En outre, le système secrète sa propre instabilité et le propriétaire ne peut lutter contre des métayers qui élaborent leurs stratégies d'accession à la terre et dont le parcours s'ordonne en fonction du pécule amassé ou de la perspective de gagner un peu plus sur une meilleure terre.

## Un système économiquement rentable ?

- 16 En investissant dans la terre, les nouveaux propriétaires espèrent protéger une partie de leur capital des variations de la conjoncture industrielle. Le Limousin, à l'agriculture orientée vers l'élevage et l'autoconsommation paysanne, s'est vite relevé des effets de la crise des années 1880, assez peu marquée dans la région<sup>28</sup>. Les prix élevés des denrées agricoles sur les marchés départementaux laissent augurer de la rentabilité des placements fonciers pour peu que le propriétaire se donne la peine de faire fructifier son domaine. En 1902, le quintal de froment se négocie dans le département autour de 20 francs pour une moyenne nationale de 16 francs. Mais la vraie richesse de la Haute-Vienne réside dans ses prairies irriguées, valorisées par le travail des hommes et devenues un bien précieux grâce au développement de l'élevage bovin. En 1913, un hectare de prairie est estimé entre 1 500 et 3 000 francs-or, soit le double d'un hectare de la meilleure terre labourable<sup>29</sup>.
- 17 L'affaire peut se révéler d'autant plus avantageuse que le propriétaire reçoit lors du partage à mi-fruit un produit net et abandonne aux colons la charge de l'impôt foncier, des frais de battage et des salaires des journaliers<sup>30</sup>, sans compter les diverses avances qu'il a pu consentir et dont il se rembourse. Comme l'écrit Barral dans les résultats de l'enquête qu'il a entreprise, le propriétaire cherche avant tout à « s'exonérer le plus possible de toutes les charges et à les faire supporter par les colons »<sup>31</sup>. Il estime néanmoins que le métayage tel qu'il se pratique en Haute-Vienne a suffi à élever le niveau de vie des paysans, considérant que vers 1882 l'exploitation leur restitue, au pire, un produit brut de 2 000 à 3 000 francs dont la moitié est absorbée par les charges.

Tableau 5 : Répartition du produit des métairies de Ligoure (octobre 1911-octobre 1912) <sup>32</sup>

	Part qui revient aux colons (charges déduites)	Part qui revient au propriétaire	Charges diverses
Bas-Ligoure	31,8 %	46,7 %	22,5 %
Bois- Chevillat	25,5 %	36,3 %	38,2 %
Les Palennes	20,5 %	35,9 %	43,6 %
Pazat	24,6 %	42,6 %	32,8 %
Le Gabi	13,9 %	35,8 %	50,3 %
Lacaux	22,5 %	42,3 %	35,2 %
Las Seillas	0,6 %	47,7 %	51,7 %

Tableau 6 : Les charges acquittées par le colon par rapport à son bénéfice brut (octobre 1911-octobre 1912) <sup>33</sup>

	Bas- Ligoure	Bois- Chevillat	Les Palennes	Pazat	Lacaux	Le Gabi	Las Seillas
Part des charges acquittées par le colon	20,5 %	18,4 %	23,4 %	20,7 %	25,9 %	49,3 %	98 %

18 Le propriétaire, *a fortiori* dans un domaine dirigé aussi rationnellement que celui de Ligoure, réalise des profits intéressants qui l'assurent de ne jamais recueillir moins de 35 % du produit brut de l'exploitation. La situation du colon apparaît plus contrastée que ce que nous en dit Barral trente ans auparavant. En fait, les chiffres témoignent d'une grande inégalité entre les métairies : il en est que l'on suppose, sur la foi des comptes du domaine, plus rentables que d'autres <sup>34</sup>. Les métayers de Bas-Ligoure et Bois-Chevillat retirent de leur travail un revenu situé aux environs de 2 000 francs, avec lequel, il est vrai, ils doivent faire vivre toute la maisonnée. S'ajoutent à leurs ressources les revenus que leur rapportent la vente de leur part de la récolte de céréales <sup>35</sup>. On remarquera qu'un bon métayer gagne aussi bien sa vie qu'un ouvrier qualifié de l'industrie et cela sans que pèsent sur ce même revenu loyer et budget alimentaire <sup>36</sup>.

19 Les années qui précèdent la Grande Guerre sont pour les métayers des années fastes grâce aux cours élevés du bétail et des produits de la terre. Il arrive d'ailleurs que les maîtres se trouvent dans l'obligation de fractionner le paiement des sommes dues à leurs métayers dont ils deviennent temporairement débiteurs. Sur la métairie de Bois-Chevillat, parmi

les plus prospères de Ligoure, un colon gagne en moyenne 747 francs par an pendant la période 1895-1900 ; de 1909 à 1914, il recueille un revenu annuel moyen de 1 721 francs, soit une augmentation de 130 % de son produit net. Toutes les métairies ne bénéficient pas également de cette heureuse conjoncture. Ainsi, celle de Las Seillas reflète la situation inverse, le métayer ayant accompli en 1912-1913 une année infructueuse. L'étude des livres de compte montre que le remboursement des avances accordées par les Le Play a consommé tous leurs bénéfices. À l'évidence, lorsqu'il le peut, le propriétaire tient ses métayers dans une étroite dépendance que la pratique régulière des avances permet parfois de pousser à l'extrême. L'imbrication des intérêts peut s'accroître davantage encore lorsque le colon confie au maître un petit pécule qu'il lui demande de faire fructifier en son nom<sup>37</sup>.

- 20 L'analyse de ces quelques chiffres souligne par la même occasion une contradiction majeure entre les intentions paternalistes et sociales affichées par les propriétaires et leur désir de rentabilité, voire la défense pointilleuse de leurs intérêts financiers. Ce n'est donc pas sans une certaine dureté que les métayers les moins avisés apprennent à leurs dépens les vertus de l'économie et de la prévoyance.

## Le métayage et l'agriculture limousine

- 21 Peut-on évaluer la part réelle apportée par le colonat partiaire à l'agriculture limousine ? Les discours des acteurs du monde agricole se montrent particulièrement optimistes lorsqu'il s'agit d'évoquer les progrès auxquels s'est hissée l'agriculture locale et, d'après eux, à la veille du 20<sup>e</sup> siècle, la « phalange des agriculteurs émérites de la région » a su transmettre au plus grand nombre les expériences entreprises<sup>38</sup>. Les métayers ont-ils été les auxiliaires efficaces de cette circulation des progrès agronomiques ?
- 22 Pour les tenants du système, la réponse est évidemment positive. Le rapport de la tournée de la prime d'honneur de 1897 exprime comment le métayer est devenu la courroie de transmission du progrès agricole et comment, selon un schéma pyramidal, l'innovation finit par se répandre : « les domaines exploités en faire-valoir direct devenant dans la région de véritables fermes expérimentales, le fermier et le colon, bien qu'ils ne pussent suivre dans leurs améliorations culturelles une marche aussi rapide, s'appliquaient à discerner les bonnes innovations des mauvaises, à les étudier, à les mettre en pratique dans les domaines confiés à leurs soins. Ce mode d'observation et d'assimilation n'aurait cessé de produire les meilleurs résultats »<sup>39</sup>. On peut toutefois émettre des réserves au sujet de la perception du métayage par les élites : celles-ci se réfèrent en effet à un modèle idéal qui ferait du colon une sorte d'associé — le mot est parfois usité — du propriétaire, chacun s'enrichissant des apports de l'autre. L'évolution sémantique est censée traduire ces modifications de statut : ainsi, en légende d'une photo de groupe prise à l'occasion d'un concours et parue dans *L'Agriculteur du Centre*, le mot « métayers » disparaît au profit du terme « collaborateurs »<sup>40</sup>. Pourtant, la photographie restitue bien les différences sociales : la majorité porte le chapeau à larges bords et surtout blouses ou tabliers signalent leur appartenance à la paysannerie. C'est d'ailleurs à eux que revient l'honneur de présenter les bêtes au jury, ce qui constitue un hommage à leur savoir-faire. Le métayer aime ses vaches et ses bœufs et « les soigne avec une réelle sollicitude »<sup>41</sup> ; il sait en outre, les jours de concours, peigner et friser les bêtes et leur conférer le bel aspect qui séduira le jury, on le dit d'ailleurs « coiffeur de ses animaux »<sup>42</sup>. Le métayage se

situerait donc au point de rencontre entre une modernité incarnée par les propriétaires férus d'innovation et les paysans dépositaires d'une longue tradition de savoir-faire.

- 23 Ces considérations ne résolvent pourtant en rien la question posée et laisse entier le problème d'une innovation porteuse de changements agricoles<sup>43</sup>. En général, reconnaît Jean-Antoine Barral, « des progrès notables ont été réalisés par les propriétaires cultivant eux-mêmes et les fermiers »<sup>44</sup>, réflexion qui ne dissuade nullement son auteur de l'efficacité du métayage mais qui, pourtant, en pose les limites. Beaucoup conviennent avec lui que les résultats les plus probants sont obtenus lorsque « le propriétaire a pris une part plus active à la surveillance et à la direction de ses domaines »<sup>45</sup>. Or ces conditions sont inégalement atteintes dans le département puisque l'on peut estimer que le mode de colonat décrit ici ne se rencontre véritablement qu'à l'intérieur d'une zone réduite aux communes rurales des cantons de Limoges et à celui de Pierre-Buffière soit à peine 9 % de la superficie départementale<sup>46</sup>. Dans l'arrondissement de Bellac, ce modèle semble moins fréquent, le métayage y dépendant de la grande propriété foncière traditionnelle d'essence aristocratique ou bien relevant de propriétaires poitevins non résidents qui abandonnent la marche de leurs domaines à un fermier général<sup>47</sup>. Malgré tout, il en serait des territoires comme des hommes et le progrès s'y diffuserait également selon un mode hiérarchique : « naturellement, c'est la banlieue de Limoges qui a été la première à bénéficier de cet heureux mouvement [...]. Mais les initiateurs de cette œuvre de progrès ont eu de nombreux imitateurs. L'exemple de cette transformation a gagné de proche en proche, et les arrondissements voisins, grâce à l'impulsion acquise, ont vu se généraliser, chez eux, ces progrès qui s'étendent aujourd'hui au département tout entier »<sup>48</sup>. Il découle de ce discours des descriptions étonnantes où « tout indique l'aisance, parfois la richesse » d'une contrée autrefois considérée comme déshéritée. De nombreux textes confirment les descriptions enthousiastes des membres de la Société d'agriculture, suspects de partialité car à la fois juges et parties dans le débat sur le progrès agricole. Ainsi, Ardouin-Dumazet, voyageur infatigable et auteur de récits reposant sur un solide sens de l'observation, rapporte dans ses *Voyages en France* que « les abords de Limoges sont couverts d'admirables domaines qui ont tous mérité les éloges de la commission du Concours général. On doit ces progrès à la tendance des propriétaires à demeurer dans leur province, près de leurs terres, d'où ils peuvent surveiller et guider leurs métayers et chefs de culture », et de conclure : « la région [...] est une de celles où les progrès agricoles sont les plus remarquables »<sup>49</sup>. D'après les auteurs de ces propos, ces améliorations sont à porter au crédit des grands propriétaires, catégorie à laquelle les lie une certaine solidarité sociale.

## Élevage bovin et vocation herbagère : les vecteurs d'un changement agricole ?

- 24 Les grands propriétaires prêchent d'abord l'exemple en apportant des modifications de nature à favoriser l'innovation. Sur son domaine, Albert Le Play choisit trois métairies qu'il transforme en une seule exploitation dans l'intention « d'ouvrir la voie aux progrès de la culture », et faire de Ligoure « le point de départ » des idées nouvelles<sup>50</sup>. Le Play fait aussi construire de nouveaux bâtiments au centre de l'exploitation, placés en hauteur afin que les eaux de la cour naturellement riches en matières organiques se déversent dans les prairies alentours, améliore le drainage, ouvre des chemins...<sup>51</sup>

- 25 Ensuite, le renouveau de la race bovine limousine dont les grands propriétaires novateurs, membres de la Société d'agriculture et fondateurs en 1886 du *herd-book* limousin, ont été les acteurs, a profité à la paysannerie dans son ensemble. La régénérescence de la race reste l'apanage des maîtres en raison du capital financier et technique que nécessite pareille entreprise, et la fourniture d'animaux référencés est un privilège de grands propriétaires et de métayers « conducteurs d'élevage ».

Tableau 7 : Les effectifs du troupeau bovin en Haute-Vienne

1808	1882	1892	1913
113 051	193 057	206 664	256 247

- 26 En revanche, l'élève et l'engrais se sont révélés remarquablement adaptés au contexte socio-économique des campagnes limousines. La production de veaux de lait (dits « de Paris »), de Lyon ou de Saint-Étienne a pu se couler sans trop de mal dans le moule de la petite et moyenne exploitation traditionnelle. La nombreuse main-d'œuvre familiale nourrit avec tout le soin nécessaire des bêtes à l'alimentation surveillée afin d'optimiser la prise de poids aux divers stades de la croissance. Elle permet de plus de récolter les plantes fourragères nécessaires, notamment le topinambour, dont l'extraction et la préparation demandent un ouvrage long et souvent pénible. Enfin, la pratique de la stabulation entravée n'exige pas non plus de disposer de vastes pâturages et, donc, ne détourne pas de l'orientation polyculturelle dominante. Ce système est un moyen par lequel les petites et moyennes exploitations ont su s'adapter, se perpétuer et s'intégrer un peu plus aux circuits d'une économie monétarisée<sup>52</sup>. L'examen des comptes du domaine de Ligoure atteste l'importance de la vente de bovins en général et du jeune bétail en particulier. Sur ce créneau spécifique, et à en juger par les prix, on tend à commercialiser essentiellement des animaux lourds (veaux de Lyon ou de Saint-Étienne)<sup>53</sup>, négociés à plus de 200 francs par tête, voire plus pour les génisses dont la vente se révèle assez rentable. La commercialisation de ces dernières répond au besoin de la petite et de la moyenne paysannerie en « moules à veaux » indispensables à la production de bêtes de boucherie. Dans le même temps, le surplus de femelles, d'une taille et d'un poids inférieur aux mâles, peut être écoulé en veau de Saint-Étienne. Le veau de lait semble peu répandu, guère plus de deux ou trois bêtes pour les trois années étudiées. En 1898, la vente de bovins représente 25 % des recettes provenant du cheptel vif dont le produit s'élève à 48,8 % du produit brut du domaine. L'accroissement substantiel de la part du produit brut imputable à la commercialisation des bovins, fonction des cours du bétail, accroît un peu plus la dépendance des exploitations vis-à-vis du marché.
- 27 La spécialisation bovine se fait aussi sentir sur d'autres domaines demeurés plus conformes au modèle traditionnel. Ainsi, à Bassoleil, la vente de bovins représente 57,3 % des recettes rapportées par la vente de cheptel vif. Les Gay-Lussac et leurs métayers commercialisent essentiellement des veaux qui assurent dans les années 1890 un peu plus du tiers des recettes du cheptel vif.

Tableau 8 : Nombre de bovins vendus par le domaine de Ligoure (réserve et métairies)

Type de bétail	1898	1906	1912
Veaux	15	23	36
Génisses	18	28	25
Vaches	11	12	8
Bœufs	9	7	13
Taureaux	0	1	1
Total	53	71	83

Tableau 9 : Part du produit de la vente des bovins par rapport au produit brut de la réserve et des métairies du domaine de Ligoure.

	1898	1906	1912
Réserve	37,8 %	-	41,8 %
Métairies	37,6 %	32,5 %	60,1 %

Tableau 10 : Cheptel vif vendu par le domaine de Bassoleil entre 1890 et 1899 <sup>54</sup>

Veaux	Veaux de lait	Génisses et velles	Vaches	Porcins
21 %	3 %	4 %	5 %	67 %

Tableau 11 : Répartition du produit brut des ventes de cheptel vif du domaine de Bassoleil (1890-1899) <sup>55</sup>

Veaux	Génisses et velles	Vaches	Porcins
34 %	7 %	16 %	43 %

Tableau 12 : Prix de vente moyen (en francs) des bovins du domaine de Ligoure

	Veaux	Génisses	Vaches	Bœufs
--	-------	----------	--------	-------

1898	213	296	247	507
1906	256	198	295	480
1912	219	360	416	581

- 28 Le métayage a pu également influencer sur le type de production ainsi qu'on l'observe dans la Basse-Marche avec le châtron. Dans un arrondissement davantage tourné vers la production céréalière et où les terres labourables recouvrent encore 57,8 % de la superficie de l'arrondissement vers 1930 — alors que la moyenne départementale s'élève à 45,1 %<sup>56</sup> —, les métayers s'occupent d'exploitations de grandes dimensions. Il leur faut alors disposer d'animaux lourds destinés aux labours. La production de châtron, mâle castré dans sa troisième année (les génisses sont élevées dans les mêmes conditions), procure ainsi un débouché aux jeunes animaux en surnombre. La mise à l'herbe des bêtes durant toute la belle saison dans des pâtures souvent éloignées de l'exploitation nécessite de disposer de suffisamment d'herbages, c'est pourquoi l'élevage du châtron se rencontre le plus souvent dans des exploitations de plus de 50 hectares<sup>57</sup>. En hiver, l'engraissement du châtron — nourri à l'auge de foin, de topinambours, de citrouilles, de raves... — s'accommode là encore de la prolificité de la main-d'œuvre familiale.
- 29 Le renforcement de la spécialisation bovine nécessite parallèlement une réorganisation culturelle des exploitations afin de fournir l'aliment du bétail. Sur les réserves, les propriétaires ont déjà amorcé une conversion herbagère et fourragère. Ces transformations auraient ensuite été appliquées dans les métairies avant que les exploitants indépendants ne les mettent en pratique. Dans l'ensemble du département, l'affectation des terres a connu en l'espace d'un siècle des évolutions qui portent témoignage de ces modifications<sup>58</sup>.

Tableau 13 : Utilisation de la surface agricole dans le département de la Haute-Vienne.

	Début 19 <sup>e</sup> siècle	Début 20 <sup>e</sup> siècle
Terres de labours	36 %	42 %
Prairies	12 %	24 %
Bois	18 %	15 %
Landes	34 %	19 %

- 30 Il apparaît nettement que le recul spectaculaire des landes et celui, plus modeste, des bois a dégagé des terres affectées à un usage productif. Le doublement séculaire de la proportion de terres mises en prairies donne la mesure de l'orientation plus marquée vers l'élevage bovin. Dans les métairies de Ligoure, la surface en herbe prédomine — jusqu'à avoisiner les 60 % dans deux cas — dans quatre exploitations sur sept et n'est jamais inférieure à 46 % de la superficie dans les exploitations restantes ; elle atteint 60,6 % sur la réserve. Il s'agit en majorité de prairies naturelles auxquelles sont adjoints

quelques pacages, bords de ruisseaux et bas de versants très humides ou sommets aux sols trop minces et ne produisant qu'un fourrage de qualité médiocre et peu abondant. À cela, il faut ajouter la culture de plantes fourragères en quantité croissante sur les labours et la pratique, moins répandue toutefois, des prairies artificielles.

Tableau 14 : Superficies des cultures fourragères en Haute-Vienne <sup>59</sup>

	Plantes sarclées	Fourrages annuels	Prairies artificielles
1882	35 894 ha	5 016 ha	11 118 ha
1892	44 525 ha	5 720 ha	11 716 ha
1913	70 634 ha	-	14 320 ha
1929	69 608 ha	8 481 ha	14 245 ha

- 31 La qualité des prairies s'est améliorée. Les grands propriétaires, grâce à l'apport en capitaux, ont pu perfectionner l'antique science hydraulique des paysans limousins faite « d'un empirisme agricole très ancien et très original » <sup>60</sup>. La nature peu perméable des sols prive en effet les prairies des versants de réserves d'eau profondes durant les sécheresses estivales tandis que l'eau s'accumule dans les fonds mal drainés <sup>61</sup>. L'équilibre ne peut donc être rétabli qu'au prix de complexes travaux d'aménagement. Dans les parties les plus élevées, des réservoirs, les *pêcheries*, alimentent tout un réseau de rigoles, les *levades*, qui amènent l'eau en longeant les pentes. Les *mouillères* ont nécessité l'installation de systèmes de drainage que les paysans n'avaient pas entrepris, faute de moyens ou de maîtrise technique. Albert Le Play, passionné par les questions d'hydraulique — on lui doit de multiples travaux sur la chimie des eaux d'irrigation —, a mis en place sur le versant sud de sa réserve, qui descend par une pente assez marquée vers le ruisseau de Ménières, des canaux de dérivation qui, en suivant l'ondoiement des courbes de niveau, desservent les herbages du flanc sud-est de l'exploitation. Dans les labours, des rigoles recueillent les eaux pluviales empêchant la formation de bourbiers et, plus encore, la destruction des sols par l'érosion. Autre avantage, la maîtrise des eaux rend cours de fermes et étables plus propres et les colons bénéficient pour subvenir à leurs besoins domestiques d'un approvisionnement en eau régulier.
- 32 Une prairie irriguée et drainée dans de bonnes conditions rend ainsi 3,5 tonnes de foin contre deux tonnes habituellement, et une tonne dans les pacages. Ces améliorations se sont diffusées à l'ensemble de la région, si bien qu'en 1910, rares sont les fermes limousines qui comptent moins de 20 % de leurs terres en prairies irriguées. La qualité des prairies dépend également de l'épandage d'engrais phosphatés. Leur emploi s'est progressivement généralisé en même temps que le rail poursuivait son avance en direction de la capitale régionale. La consommation de phosphates naturels atteint 2 500 à 3 000 tonnes en 1890, dépasse les 5 000 en 1900, seuil qui demeure inchangé jusqu'à la Grande Guerre. En 1913, l'agriculture limousine utilise 13 500 tonnes de tous types d'engrais phosphatés (superphosphates, scories et phosphates naturels) <sup>62</sup>. Les propriétaires, soucieux d'en généraliser l'usage, ont adapté les baux de façon à assumer les deux tiers de l'achat des engrais répandus sur les prairies, à charge pour le colon de

payer le tiers restant ; instituant de la sorte un régime avantageux puisque le paiement des engrais et de la chaux destinés aux terres arables était, lui, partagé à moitié. L'alimentation du cheptel s'est ressentie de ces changements. Mieux nourries, les bêtes ont vu, au début du 20<sup>e</sup> siècle, augmenter leur poids de carcasse de 50 % environ et seules 10 à 20 % des vaches restent improductives contre le tiers au moins un siècle auparavant<sup>63</sup>.

33 \* \* \*

34 Sans bouleverser l'économie traditionnelle en profondeur, les innovations culturelles introduites par les grands propriétaires ont surtout permis à l'agriculture limousine de s'inscrire en rupture par rapport aux représentations dominantes imposées par les agronomes du 19<sup>e</sup> siècle, très attachés à la céréaliculture et à l'extension de la culture du froment comme seul indice probant de progrès agricole. La transition vers les herbages amorce ainsi une prise en compte des potentialités réelles de la terre limousine et une meilleure adéquation entre les moyens utilisés et les buts poursuivis. Le métayage en dépit de ses imperfections a soutenu ces changements et a pu contribuer à les transmettre aux autres cultivateurs.

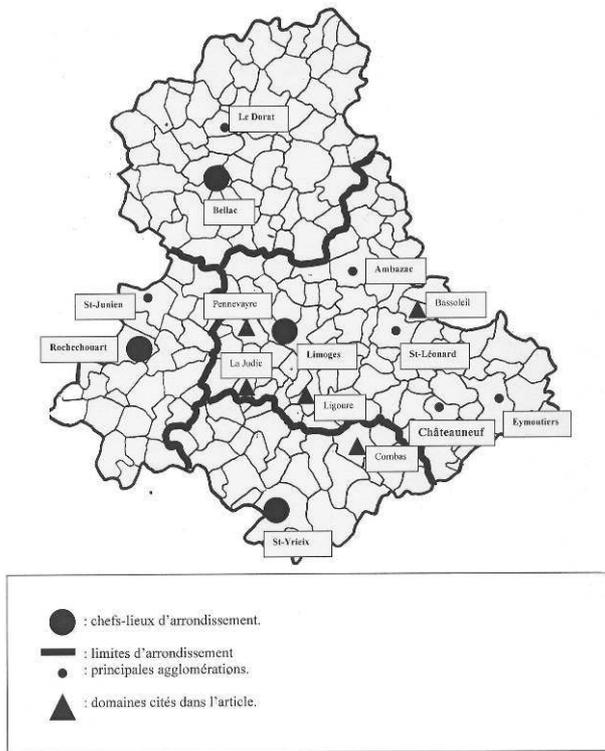
35 Avant la Grande Guerre, la paysannerie profite de ces transformations portées par une conjoncture favorable. Les métayers les plus efficaces ont pu ainsi acquérir une relative aisance annonciatrice de modifications dans les relations avec leurs maîtres car l'argent leur confère une plus grande autonomie et leur permet d'envisager leur destin sous un jour autre. Généralement perçue comme le catalyseur qui va hâter la ruine de la grande propriété foncière, la Grande Guerre provoque une hausse considérable des cours du bétail qui fragilise davantage encore la situation des propriétaires mais aide un peu plus les paysans dépendants à accéder à la propriété. L'expérience sociale entreprise aurait-elle alors trop bien réussi, au point de ruiner ses initiateurs ?

36 Alors que la République valorise le propriétaire exploitant et l'entoure de ses attentions, le discours conservateur sur le métayage est peu à peu détourné par les notables républicains qui tendent à substituer leur autorité à celle des hiérarchies de la fortune, de la naissance et de la qualité sociale. Le métayage tel qu'on le pratique en Haute-Vienne est vanté non parce qu'il se fait le garant d'un ordre social traditionnel mais bien parce qu'il a permis à une frange de la paysannerie de prétendre par son travail et sa valeur propre à la propriété. La méritocratie républicaine s'accommode donc fort bien de la réussite personnelle des métayers<sup>64</sup>. Dans ces conditions, le métayage a accouché d'un individualisme agraire inconnu, ou combattu, dans les démocraties de petits et moyens propriétaires.

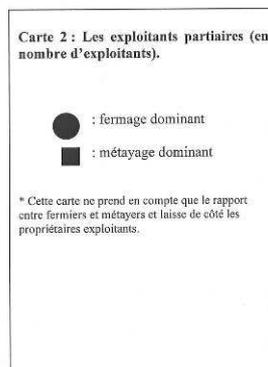
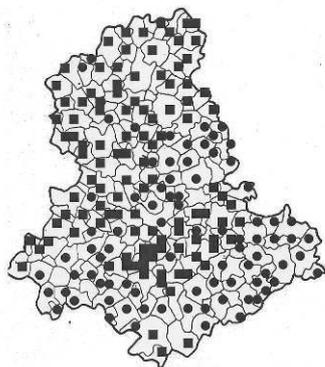
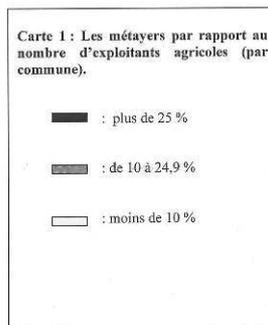
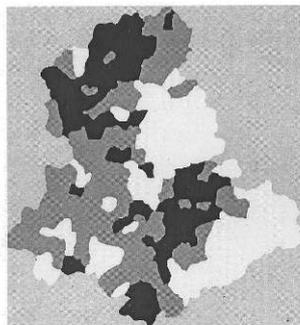
---

## ANNEXES

Annexe 1 : Carte de localisation des principaux lieux cités



Annexe 2 La répartition géographique du métayage (d'après l'enquête agricole de 1941)



## NOTES

1. Alain CORBIN, *Archaïsme et modernité en Limousin au 19<sup>e</sup> siècle, 1845-1880*, Limoges, Pulim, 1998 (1<sup>ère</sup> édition : 1975), volume 1, pp. 262-263. En Corrèze, le métayage occupe 34,49 % de la population active agricole et seulement 8,01 % en Creuse. En Creuse et en Corrèze, les deux tiers de la population active agricole exploitent une terre en faire-valoir direct contre 34 % en Haute-Vienne.
2. Voir les cartes dressées par Alain corbin à partir de l'enquête de 1862 : Alain CORBIN, *Archaïsme et modernité en Limousin...*, ouv. cité, p. 266.
3. Ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, *Enquête agricole, 2<sup>ème</sup> série, Enquêtes départementales, 15<sup>ème</sup> circonscription, Haute-Vienne, Charente-Inférieure, Charente*, Paris, Imprimerie nationale, 1872.
4. Cette remarque fait apparaître les limites des enquêtes agricoles de la fin du 19<sup>e</sup> siècle qui ignorent les modes mixtes de faire-valoir. D'après le commentaire de l'enquête agricole de 1929 (voir : Pierre DESSALES, *L'agriculture du département de la Haute-Vienne en 1929-1934*, Limoges, Publication de l'Office régional agricole du Centre et de l'Office agricole départemental de la Haute-Vienne, 1935, 480 p.), il apparaît que l'enquête précédente de 1892 aurait comptabilisé deux fois environ 6 000 propriétaires qui étaient en même temps fermiers, métayers ou journaliers.
5. Arch. dép. Haute-Vienne (Archives départementales de Haute-Vienne), 985 W 746.
6. Alain CORBIN, *Archaïsme et modernité en Limousin...*, ouv. cité, p. 266.
7. Dans toute la bordure sud de la Haute-Vienne, aux limites de la Dordogne et de la Corrèze, les bois et les châtaigneraies représentent plus de 20 % de la surface cadastrale, voire 25 % dans quelques communes ; dans la Montagne limousine, les landes occupent plus de 45 % et même parfois 60 % de la surface cadastrale. Voir : Aimé PERPILLOU, *Cartographie du paysage rural limousin, essai d'utilisation rationnelle des documents cadastraux*, Paris, Hachette, 1940.
8. La monographie rédigée par Pierre Dessales ne fournit pas de chiffres précis sur la répartition de la propriété : Pierre DESSALES, *L'agriculture du département de la Haute-Vienne ...*, ouv. cité, p. 313 et suiv.
9. Ces chiffres sont tirés de : Philippe GRANDCOING, *Les demeures de la distinction. Châteaux et châtelains au 19<sup>e</sup> siècle en Haute-Vienne*, Limoges, Pulim, 1999. Ces travaux ont permis de reporter l'attention sur une composante non négligeable et peu connue du paysage socio-économique limousin.
10. Philippe GRANDCOING, *Les demeures de la distinction...*, ouv. cité, p. 142.
11. Georges-Michel COISSAC, *Mon Limousin*, Paris, A. Lahure, 1913, 439 p.
12. Adrien DELOR, « État social et économique », dans *Le Limousin. Notices scientifiques, historiques, économiques*, Association française pour l'avancement des sciences, congrès de 1890, Limoges, 1890.
13. Archives communales de Verneuil-sur-Vienne, archives du domaine de Pennevayre, contrat de métayage passé entre la marquise de Grave et son colon pour l'exploitation du domaine du Villard, 1<sup>er</sup> novembre 1917.
14. Voir : Alain CORBIN, *Archaïsme et modernité en Limousin...*, ouv. cité, p. 75. Très souvent, les monographies s'attardent sur les améliorations apportées à un bâti, tant les habitations que les bâtiments d'exploitation, en fort mauvais état.

15. Léon RECLUS, « Agriculture », dans *Le Limousin. Notices scientifiques...*, ouv. cité, p. 282.
16. Cité par : Benoît CLAPPIER, *Le métayage, particulièrement en Limousin. Des rapports entre propriétaire et métayer*, Thèse pour le doctorat en droit, Université de Poitiers, Poitiers, Société française d'imprimerie et librairie, 1899, pp. 175-176.
17. Ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, *Enquête agricole...*, ouv. cité, p. 9.
18. Jean-Augustin BARRAL, *L'agriculture, les prairies et les irrigations de la Haute-Vienne*, Paris, Imprimerie nationale, 1884.
19. Frédéric Le Play abandonne la gestion du domaine moyennant le versement d'un loyer annuel à son fils Albert et à la condition expresse que celui-ci se fixe à Ligoure, expérimentant ainsi sur sa propre famille ses théories sur l'enracinement.
20. Archives du domaine de Ligoure, relevé cadastral, 1908.
21. Pour une approche générale de cet aspect voir : Jean-Luc MAYAUD, *150 ans d'excellence agricole en France. Histoire du concours général agricole*, Paris, Belfond, 1991. Au sujet des « grands éleveurs » de Haute-Vienne : Stéphane FRIOUX, « Entre durham et limousine, les grands éleveurs en Haute-Vienne (1850-1880) », dans *Ruralia*, revue de l'Association des ruralistes français, n° 10-11, 2002, pp. 53-70.
22. Extraits de discours prononcés lors de l'attribution de la prime d'honneur de la Société d'agriculture de la Haute-Vienne, *L'Agriculteur du Centre. Bulletin de la Société d'agriculture des sciences et des arts de la Haute-Vienne*, tome 26, 1887-1898, pp. 189 et 547.
23. Benoît CLAPPIER, *Le métayage, particulièrement en Limousin...*, ouv. cité, p. 179.
24. Michel KIENER, « Le paysage des villages : permanences et changements 18<sup>e</sup>-19<sup>e</sup> siècles », dans Jean TRICARD [dir.], *Le village des Limousins*, Limoges, Pulim, 2003, p. 283 et suiv.
25. Archives Bourdeau de Lajudie.
26. *L'Agriculteur du Centre...*, ouv. cité.
27. Arch. dép. Haute-Vienne, 7M 238, Enquête sur le métayage, 1936. La crise économique pousse sans doute les paysans à rechercher stabilité et sécurité contribuant ainsi à réduire la mobilité des métayers.
28. Alain CORBIN, *Archaïsme et modernité en Limousin...*, ouv. cité, p. 603.
29. Pierre DESSALES, *L'agriculture du département de la Haute-Vienne...*, ouv. cité, p. 318.
30. Les contrats prévoient tout de même une part des récoltes donnée pour compenser le colon de la nourriture des journaliers. Ce défraiement s'élève à 10 % de la quantité à partager, proportion diminuée toutefois de la quantité de semence nécessaire. Voir : Albert GOURSAUD, *La société rurale traditionnelle en Limousin*, volume I, Paris, G.-P. Maisonneuve et Larose, 1976, p. 185.
31. Jean-Augustin BARRAL, *L'agriculture, les prairies et les irrigations...*, ouv. cité, p. 717.
32. Archives du Domaine de Ligoure, comptes d'exploitation. Il s'agit du produit rapporté par la vente de cheptel vif.
33. *Ibidem*.
34. Archives communales de Verneuil-sur-Vienne, archives du domaine de Pennevayre. L'impôt foncier semble peser d'un poids moindre à la fin du siècle qu'en ses débuts : par comparaison, les métayers de M. Debeaulieu propriétaire du domaine de Pennevayre sur la commune de Verneuil-sur-Vienne acquittaient sous le Consulat un impôt qui représentait au moins la moitié de leur revenu.
35. Ces revenus n'apparaissent bien entendu pas dans les livres de compte.

36. Réparti sur l'année, le produit de l'exploitation représente, sur la base de 2 000 francs, une somme de 166 francs mensuels quand un gantier de Saint-Junien gagne 150 francs par mois ou un peintre sur porcelaine de Limoges jusqu'à 180 francs pour les plus habiles.
37. Arch. dép. Haute-Vienne, 36J 10, Fonds Gay-Lussac, comptes du domaine de Bassoleil.
38. *L'Agriculteur du Centre...*, ouv. cité, p. 551.
39. *Ibidem*, « apport présenté par M. Pradier » juin 1898), p. 547.
40. *Ibidem*, p. 428.
41. Jean-Augustin BARRAL, *L'agriculture, les prairies et les irrigations...*, ouv. cité, p. 516.
42. L. RIFFAULT et M. DELPACE, *Concours de la prime d'honneur dans le département de la Haute-Vienne en 1937*, Limoges, Lavauzelle, 1938, p. 34.
43. Sur cette question, voir : Jean-Marc MORICEAU, « Le changement agricole. Transformations culturelles et innovation (12<sup>e</sup>-19<sup>e</sup> siècles) », dans *Histoire et sociétés rurales*, n° 1, 1<sup>er</sup> semestre 1994, pp. 37-66.
44. Jean-Augustin BARRAL, *L'agriculture, les prairies et les irrigations...*, ouv. cité, p. 712.
45. *L'Agriculteur du Centre...*, ouv. cité, p. 546.
46. Il est à noter que la plupart des membres influents de ce groupe de propriétaires novateurs résident dans cette région du Limousin. Pour être tout à fait exhaustif, il faudrait ajouter à ce noyau quelques domaines au nord-est de Limoges, notamment ceux des Léobardy ou des Teisserenc de Bort (canton d'Ambazac).
47. D'après une évaluation de la Société d'agriculture de la Haute-Vienne menée en 1898, il ressort que 20 % des grandes propriétés foncières sont confiées à un fermier général : Benoît CLAPPIER, *Le métayage, particulièrement en Limousin*, ouv. cité, p. 179.
48. *L'Agriculteur du Centre...*, ouv. cité, p. 546.
49. Victor-Eugène ARDOUIN-DUMAZET, *Voyage en France, 28<sup>e</sup> série, Limousin*, Paris, Berger-Levrault, 1903, p. 90.
50. L. RIFFAULT et M. DELPACE, *Concours de la prime d'honneur...*, ouv. cité, p. 38.
51. Les dépenses engagées pour la modernisation agricole représentent 17 % des dépenses réalisées par les Le Play entre 1856 et 1895, soit 159 860 sur 932 703 francs. Voir : Philippe GRANDCOING, *Les demeures de la distinction...*, ouv. cité, p. 167.
52. Sur les facultés d'adaptation de la petite exploitation voir : Jean-Luc MAYAUD, *La petite exploitation rurale triomphante, France, 19<sup>e</sup> siècle*, Paris, Belin, 1999, 278 pages.
53. Il s'agit là d'animaux de 8 à 12 mois, d'un poids compris entre 250 et 400 kilogrammes.
54. Arch. dép. Haute-Vienne, Fonds Gay-Lussac 36J 10, comptes du domaine.
55. *Idem*.
56. Pierre DESSALES, *L'agriculture du département de la Haute-Vienne...*, ouv. cité, p. 109.
57. En 1964, cette forme d'élevage se rencontre encore dans des exploitations dont plus de la moitié dépassent le seuil des 50 hectares : P. SERIER, *Les conditions de production de viande bovine dans le département de la Haute-Vienne*, Mémoire réalisé en stage à la Chambre départementale d'agriculture, 1963-1964.
58. Les chiffres suivants sont extraits de l'étude de : Bernard DESTHIEUX, *La race bovine limousine et le développement de la région de programme du Limousin, 1963-1968*, Mémoire déposé au Conservatoire des arts et métiers, 1968.
59. Chiffres tirés de : Pierre DESSALES, *L'agriculture du département de la Haute-Vienne...*, ouv. cité, pp. 128, 151 et 153. Il est à préciser que la pomme de terre représente en 1892 68,8 % des superficies en plantes sarclées et 63,4 % en 1913 ; 10 à 15 % seulement de la récolte sont destinés à l'alimentation humaine et entre 65 à 80 % à la nourriture des animaux. En 1913, le topinambour occupe 18,2 % de ces mêmes superficies contre 3,8 % en 1892. Les

fourrages annuels sont dominés par le maïs fourrager cultivé en 1892 sur 56,5 % des surfaces (sa part demeure stable sur toute la période). Enfin, le trèfle est la principale variété que l'on rencontre sur les prairies artificielles.

60. Alphonse SCHMITT et Louis TIMBAL, *La région limousine*, Paris/Limoges/Nancy, C. Lavauzelle, 1936, p. 53.

61. En langue limousine, les prairies sèches sont qualifiées de *séchères* et les zones humides de *mouillères*.

62. Pierre DESSALES, *L'agriculture du département de la Haute-Vienne...*, ouv. cité, p. 383.

63. Bernard DESTHIEUX, *La race bovine limousine et le développement...*, ouv. cité, p. 27.

64. Tel est le point de vue de Pierre Dessales, directeur des services départementaux de l'agriculture, dans la monographie de l'agriculture de la Haute-Vienne qu'il a rédigée : Pierre DESSALES, *L'agriculture du département de la Haute-Vienne...*, ouv. cité, p. 338.

## RÉSUMÉS

Alors que l'historiographie s'est attachée à faire ressortir l'importance de la petite et de la moyenne propriété, dont les tendances démocratiques seraient à la base de l'orientation politique régionale à gauche, le métayage dans le département de la Haute-Vienne demeure une question peu abordée. Dépendant d'un grand propriétaire, distinct par ses inclinations politiques du reste de la société paysanne, le métayer s'intègre assez mal aux grands schémas explicatifs de l'histoire locale. L'histoire du métayage à la charnière des 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles rend pourtant compte d'un étonnant paradoxe qui veut que ce système d'exploitation, généralement condamné par les acteurs du « progrès agricole », soit en Haute-Vienne perpétué par une nouvelle génération de grands propriétaires fonciers. Ceux-ci y voient l'instrument du maintien de l'influence des élites sociales, compromise en ville par la combativité du mouvement ouvrier. Les maîtres des domaines s'efforcent alors, autant par la pratique d'une forme de paternalisme agraire que par celle de l'innovation agricole, de réconcilier capital et travail et de promouvoir le progrès dans la paysannerie limousine. C'est par le développement de l'élevage de la race bovine limousine, et des pratiques culturelles qui lui sont associées, que les grands propriétaires introduisent les bases d'un changement. Ces transformations reposent sur le renforcement de l'orientation herbagère et fourragère sur les réserves, puis les métairies des domaines. Les agriculteurs indépendants, imitant – dans une mesure toutefois difficile à préciser – ces expériences, les ont introduites sur leurs propres exploitations, conférant ainsi au métayage le rôle inattendu de ferment de progrès. La bonne conjoncture, les prix élevés des produits de l'élevage dans la décennie précédant la Première Guerre mondiale ont aidé les métayers les plus performants à accéder à une relative aisance qui leur a permis, le moment venu, de parvenir à leur tour à la condition de propriétaire, soulignant encore l'originalité de cette forme « éclairée » du métayage, même si elle n'a concerné qu'une frange étroite de colons partiaires.

### **Sharecropping and Big Landowners in the Department of Haute-Vienne: Between Social Utopia and Agricultural Innovation (Late 19<sup>th</sup>-Early 20<sup>th</sup> Century)**

While regional historiography has paid particular attention to the importance of small and medium estates, their democratic tendencies being supposed to constitute the base of the left-wing political orientation, the sharecropping in the department of Haute-Vienne remains a

question rarely discussed. Subordinated to a big landowner, being different from the rest of the farmer society in his political choices, the sharecropper is not satisfactorily integrated in the social schemes of local history. At the turn of the 19<sup>th</sup> and 20<sup>th</sup> centuries, the history of sharecropping shows a strange paradox indeed, the farming system, generally condemned by the actors of agricultural progress, being developed in the Haute-Vienne by a new generation of big landowners. The upholding of social elites, compromised in the city by the combativeness of the working class, would be efficiently maintained in rural areas by this mean. Through the practice of a kind of agrarian paternalism, as well as by agricultural innovation, the landowners intend to reconcile work and capital, and to promote progress among the country people of the Province of Limousin. The development of the local bovine race (la limousine) and of agricultural practices associated with it, is the way chosen by this elites to realize their project, leading to the increase of grass superficies and fodder crops first on the *reserve*, then on the *métairies*. Finally, the independent farmers, imitating these experiences (in a way difficult to precise), introduce them on their own lands, thus giving to sharecropping the unexpected role of the ferment of progress. A good economic situation, high prices for cattle products during the years preceding World War One, help the most performing sharecroppers to attain true well off, and even to become proprietors themselves, emphasizing again the originality of this "enlightened" kind of sharecropping, even if it only concerns a small minority of them.

## INDEX

**Index chronologique** : XIXe siècle, XXe siècle